



Le Maire,

*Jacques MIONE*  
Jacques MIONE.



Le Secrétaire de Séance,

*Sébastien LEFETZ*  
Sébastien LEFETZ.

Annexe 1

DOB : Exercice 2024.

## Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2024

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire (avant l'adoption du budget primitif) et il doit faire l'objet de l'établissement d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui est adressé aux membres de l'assemblée 5 jours avant la réunion. Selon les textes, la vocation de ce débat est de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. En ce sens, il améliore l'information et donne aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Comme d'habitude, avant d'aborder, ce débat d'orientation budgétaire, faisons une analyse de l'exercice précédent.

Une année 2023 marquée par une inflation toujours présente même si on constate une diminution en fin d'année (+5,5% hors tabac) ce qui ne veut pas dire baisse des prix. Nos dépenses d'énergie (gaz essentiellement) ont bondi de 360 000 € (+63 %). Un filet de sécurité a été mis en place par l'état qui nous a permis de percevoir 335 000 € pour les deux années écoulées. D'autres dépenses ont été et seront impactées par cette inflation, comme les grands projets de travaux (fin de la réhabilitation de la gendarmerie, l'achèvement de la Maison Médicale, la construction d'une école élémentaire de 5 classes) du fait de l'augmentation des prix des matières premières.

**Le compte administratif** de la commune fait apparaître une augmentation et un retour à un niveau déjà connu par le passé de sa capacité d'autofinancement nette à presque 1 000 000 € (941 273 €). Ce bon résultat n'exclut pas le recours supplémentaire à l'endettement pour poursuivre et mener à terme les projets précités. Dans le même temps, on assiste à une remontée rapide des taux d'intérêts, ainsi le taux d'emprunt sur 15 ans est passé de 1,33 % en avril 2022 à 4,07 % en avril 2023. Ces taux ne baisseront pas tant le taux du livret A ne baissera pas car ils sont indexés sur celui-ci.

**Du côté des recettes de fonctionnement**, le budget a été dépassé de 10% du fait d'encaissements de 2022 perçus en 2023 (produits des services) mais aussi des impôts et des dotations en hausse. Dans le détail, les recettes des produits et services sont supérieures de 254 000 € (report de 2022), des impôts et taxes de 300 000 €, les dotations sont en augmentation de 257 000 € et le report en investissement des dépenses liés aux travaux de réparation du toit de la médiathèque (totalement financés par les assurances).

**Au niveau des investissements**, les dépenses sont inférieures de 1 267 000 € (- 19% par rapport au BP), en raison du décalage dans le temps des travaux de réhabilitation de la Gendarmerie et donc des travaux d'aménagement de la maison de santé puisque les deux programmes sont liés. Les autres grands travaux ont été menés à leur terme comme l'enfouissement des réseaux rue du Martroy, la réalisation du terrain synthétique au stade, le déploiement du Marché de Performance Énergétique. Les recettes prévues pour les investissements sont elles aussi inférieures au budget de 1 900 000 € en raison essentiellement du décalage des subventions liées aux investissements reportés et de l'emprunt réalisé pour la somme d'1 million d'euros (au lieu des 2,6 millions prévus au budget).

**Le Compte Administratif 2023 s'établit ainsi :**

- \* Section de Fonctionnement : 8 825 168,62 € de dépenses pour 10 406 726,88 € de recettes.
- \* Section d'Investissement : 5 284 324,34 € de dépenses pour 3 371 705,19 € de recettes.

**Chapitre 11 (Charges à caractère général) :**

3 035 056 € de dépenses contre 2 988 755 € en 2022.

L'augmentation des dépenses (+1,5 %) s'explique par l'inflation subie sur les énergies (gaz et électricité).

**Chapitre 12 (Charges de personnel) :**

4 914 148 € de dépenses contre 4 690 481 € en 2022.

Les charges de personnel connaissent cette année une augmentation de 4,77 %, conforme au budget prévisionnel.

**Chapitre 65 (Autres charges) :** 391 710 € de dépenses contre 381 215 € en 2022.

**Chapitre 66 (Charges financières) :**

98 397 € contre 85 782 € en 2022.

Les charges financières ont augmenté (+15 %) du fait de l'amortissement des emprunts existants, le remboursement de l'emprunt 2022 en année pleine et une semestrialité de l'emprunt 2023 (toujours pour lisser les remboursements équitablement sur l'année).

**Comparatif des charges et des produits de fonctionnement par rapport aux communes de la même strate sur l'année 2022 :**

Il est constaté que les charges de fonctionnement par habitant de notre commune sont toujours très inférieures (-9,3 %) à la moyenne des communes de l'Essonne (entre 5.000 et 10.000 habitants) même si nos charges générales sont passées au-dessus de ces mêmes communes (+23%).

Cet écart de frais de fonctionnement par habitant est nécessaire au bon équilibre des comptes, car les produits sont eux aussi inférieurs : il faut noter une différence de -18 % pour l'ensemble des ressources fiscales. Le problème est structurel et perdure depuis plusieurs années. Cet écart se réduit par l'obtention de dotations supplémentaires de l'Etat au titre de commune « pauvre » (Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation, Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).

**Un Focus sur les plus gros postes de dépenses** permet de constater que les services à l'enfance pèsent lourdement sur nos finances :

- l'Enfance et la Petite Enfance pèsent 775 000 € (+5 % par rapport à 2022), l'augmentation est due à des dépenses supplémentaires sur le personnel et l'inflation sur l'énergie.
- le Service Scolaire qui encadre nos 5 écoles et les frais annexes coûtent 1 091 000 € (+17 %), l'augmentation est due à l'inflation sur les énergies, des frais de personnel et le coût du jury pour le concours de la nouvelle école, pour la première fois le budget en reste à charge de la commune dépasse le million d'euros.
- la Restauration : le coût est de 995 000 € (- 5 %) avec des dépenses en augmentation de 8% (énergie, alimentation, personnel) et des recettes en forte augmentation liée à la perception des encaissements de fin 2022 en 2023 (nouveau logiciel).

Au total, ces trois services représentent une dépense totale d'environ 2 861 000 € (+ 361 000 €, +14 %).

## Alors, comment se présente le Budget Prévisionnel 2024 ?

Les dépenses de personnel devraient augmenter de +4 % (de BP à BP) : cela est dû essentiellement au remplacement d'agents en longue maladie et au recrutement de postes vacants.

### Les revalorisations 2024 :

- Les tarifs communaux connaîtront une légère augmentation (+10 cts par repas).

L'Etat devrait augmenter les valeurs locatives cadastrales de 3,9 % pour suivre l'inflation de 2023.

Au niveau des grands travaux sur l'année 2024 : les principaux investissements seront la finalisation de la réhabilitation de la gendarmerie, les travaux d'aménagement de la maison de santé, l'aménagement d'une piste cyclable rue de l'Aunette et la construction de l'école élémentaire de la Croix Boissée (5 classes + réfectoire) dont l'ouverture est programmée pour la rentrée de septembre 2025.

D'autres travaux sont aussi prévus pour les années suivantes avec notamment, un programme de voirie, le réaménagement de la place de la Mairie, la rénovation énergétique des bâtiments publics, la création d'un pôle Jeunesse, mais l'évolution des charges et le tassement des recettes pourront nous amener à revoir notre programme d'investissement. D'ores et déjà, il est envisagé une augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 2 à 3 points.

Les ressources seront basées sur les demandes de subventions à hauteur de 1 075 000 € et un emprunt de 3 000 000 € pour l'équilibre des comptes.

Notre endettement augmentera donc en 2023, avec une hausse de l'annuité de 180 000 €.

L'évolution prévisible de l'annuité de la dette communale pour les prochaines années est la suivante (comparaison par rapport à 2023) :

2024 : + 226 000 €  
2025 : + 222 000 €  
2026 : + 170 000 €  
2027 : + 75 000 €  
2028 : - 51 000 €  
2029 : - 58 000 €

Tous ces projets seront réalisés en fonction des moyens de la commune tout en gardant un endettement par habitant cohérent, sachant qu'en 2022 (dernières données disponibles), sur les communes comparables du département, Ballancourt présente un endettement par habitant inférieur de 6% (-39 €/hab).

Sébastien BOURREL  
Adjoint chargé des Finances

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100450-20240201-240102DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024  
Publication : 05/02/2024